



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et Monsieur ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame CHOLIERE Christine (pouvoir à Madame SCEATS Fabienne) et Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame JEANVOI Nicole est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - *Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. pour 2024 / travaux de voirie*
 - *Création de circulations douces / Demandes de subventions F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » 2024 et autres sources de financements (D.S.I.L., Fonds de Mobilité Active, Fonds Verts ...)*
 - *Pumptrack / Demande de subvention « Plan 5000 terrains de sport » 2024*
 - *Eglise / Demande de subvention D.E.T.R. et F.D.S.R. 2024 (fonds spéciaux)*
 - *Décision Modificative n° 01/2023*
3. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023

Il est noté que l'intégralité des travaux de voirie ont été présentés par Monsieur le Maire et non Madame BARRANGER Nathalie et qu'une seule jardinière complémentaire a été commandée pour compléter l'installation devant l'école (Commission « Bâtiments / Voirie »).

Après prise en compte de ces remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY Frédéric indique que :

- Les enfants fréquentant la garderie périscolaire ont confectionné quelques décorations de Noël qui ont été accrochées dans le bourg et ont notamment réalisées les cartes de fin d'année qui accompagneront les colis de Noël remis à nos aînés.
- Le Noël des enfants, en collaboration avec l'A.P.E., se déroulera le jeudi 21 décembre prochain à 15h00 avec la traditionnelle remise des livres de Noël.
- Les délégués des élèves seront reçus ce jeudi à 14h00 en mairie.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Colis de Noël : ces derniers seront confectionnés le vendredi 15 décembre en matinée et distribués le dimanche 17 décembre en mairie. Cette année ce sont quelques 12 colis « double », 53 colis « simple », 44 cyclamens et 9 boîtes de chocolats qui seront remis à nos aînés
- Collecte alimentaire (20 au 26 novembre) : celle-ci a permis au C.I.A.S. de récolter 5,4 tonnes de denrées et autres produits de première nécessité et 1,7 tonne pour la Croix Rouge. Elle tient à remercier tous les participants qui ont permis cette collecte.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

En l'absence de Madame CHOLIERE, Monsieur le Maire fait part des éléments qu'elle lui a fournis préalablement à cette séance :

- ANIMATIONS : des discussions sont en cours pour éventuellement programmer d'autres manifestations municipales sur le prochain exercice 2024.
- B2X : Madame CHOLIERE et Monsieur le Maire ont rencontré Monsieur Loïc TELLIER et des artistes locaux au mois de novembre dernier quant à la création d'un parcours ludique autour du thème de l'eau. Celui-ci viendrait compléter les projets menés précédemment (blason et parcours des panneaux). Néanmoins, le coût est assez conséquent et nécessite d'obtenir des financements. A ce titre, un dossier de demande de subvention est à constituer auprès de l'Europe via le programme « LEADER ».
- BULLETIN ANNUEL : celui-ci est toujours en cours de rédaction à ce jour. Le bon à tirer devrait nous parvenir d'ici la fin de l'année pour assurer une distribution en début d'année et surtout avant les vœux du Maire à la population.
- MARCHE DE NOËL : Monsieur le Maire regrette les soucis de communication via les médias locaux et l'Office de Tourisme pour annoncer cette manifestation (et survenus aussi précédemment pour d'autres événements). Néanmoins, celui-ci a rencontré un certain succès malgré le froid qui a poussé de nombreuses familles à quitter les lieux au terme du spectacle pyrotechnique. Il est à noter deux plaintes relatives aux déchets des artifices qui ont fini leurs courses dans les jardins de particuliers, certainement suite au vent.

Monsieur ANTIGNY sollicite la possibilité de revoir l'organisation de cet évènement entre les différents acteurs afin de maintenir le public sur site au terme du spectacle offert par la municipalité. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénients mais il précise que les consignes de sécurité liées à ce dernier ne permettront sûrement pas d'envisager une autre configuration des lieux pour cette manifestation. Il est noté que l'A.P.E. a déjà programmé le prochain marché de Noël qui se déroulera le samedi 07 décembre 2024.

- Buffet de fin d'année du personnel municipal : 60 personnes seront présentes.
- SHOT : La remise des prix a eu lieu le samedi 25 novembre en présence de nombreuses personnes ayant participé aux divers concours. Les lauréats ont reçu les félicitations du jury ainsi que de la municipalité qui a aussi été récompensée pour son fleurissement.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- La société « AXIMUM » a mis à disposition pour ses salariés, ainsi que pour les Chambourgeois, un distributeur automatique de pizzas sur leur domaine.
- Le Syndicat Mixte de Transports Scolaires (S.M.T.S.) s'est réuni le 05 décembre dernier. La cotisation de 1.50 € par habitant a été renouvelée pour l'exercice 2024 sur la base des chiffres de l'I.N.S.E.E. En outre, le problème de quorum a été abordé à nouveau et une réflexion est en cours afin de modifier les statuts et ainsi répondre à ce souci récurrent.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- ECOLE : les jardinières ont été réceptionnées et installées devant l'école.
- P.A.V.E. : les barrières ont été réceptionnées et seront installées prochainement devant la boulangerie.

Monsieur le Maire indique que :

- D.E.C.I. : l'entreprise « FILLON » a finalisé ses travaux et qu'il ne reste plus qu'à procéder au remplissage de la bache par les services de la C.C.L.S.T. (délai de 6 semaines). En outre, la demande de D.E.T.R. est en cours d'instruction. En revanche, le remplissage de la bache endommagée au lieu-dit « L'Épinay » par les services du S.D.I.S. 37 est reporté au mois de janvier.
- PETITION (lieu-dit « L'Étang ») : les travaux sont en cours et progressent bien. Les coussins berlinois doivent être installés cette semaine si la météo est favorable.

- *Délibération : Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. pour 2024 / travaux de voirie*

Monsieur le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commandes pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler.

Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Monsieur le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2024 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés.

Par contre, chaque adhérent est chargé de l'exécution technique et financière des marchés. Chacun exécute les marchés en son nom propre et pour son compte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes 2024 avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-12-D52).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- A.D.A.C. / rendez-vous en mairie du 23 novembre dernier :
 - AUDIT ENERGETIQUE : prévision d'un audit des bâtiments communaux (mairie/bibliothèque, Tuilerie, maison médicale + logement, école + logements et commerces) afin de cibler une amélioration de l'isolation de ces derniers,
 - RESEAU DE CHALEUR : étude de faisabilité d'un réseau de chaleur commun à l'ensemble de ces immeubles pour réaliser une économie d'énergie.
 - VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE : l'examen de ce projet sera basé sur la maquette réalisée par les élèves afin de chiffrer cette éventuelle réalisation.
- CIRCULATIONS DOUCES : la bande de 10 mètres nécessaires à la réalisation de cet aménagement vient d'être rétrocédée à la commune. Suite à la présentation du projet modifié le mardi 24 octobre dernier par l'entreprise « E.C.R. Environnement », ces derniers doivent nous adresser le chiffrage final des travaux (aux alentours de 260 000 € HT) pour lancer le prochain appel d'offres correspondant. En outre, des recherches de subventions complémentaires à la D.E.T.R. et au F.D.S.R. sont en cours.
- EnR : Suite à la consultation de la population (une centaine de réponse a été réceptionnée), il ressort de cette consultation que personne n'est favorable au développement de l'éolien sur le territoire, que les demandes portent majoritairement sur du photovoltaïque en toiture ou de l'agrivoltaïque, qu'il y a peu de méthanisation, 2 ou 3 requêtes pour du réseau de chaleur et une demande pour de l'hydraulique. Malgré l'absence de réponse, la société « AXIMUM » a été recensée pour des projets de photovoltaïque en toiture ou en ombrières de parking.
La municipalité, à quant à elle, a mentionné les parcelles relatives à l'installation de photovoltaïque en toiture (école et services techniques), d'ombrières en parking (les Lambons et cimetière) et de réseau de chaleur en cas de concrétisation du projet de chaufferie centrale.

Ces données ont été transmises à la C.C.L.S.T. Ce sujet sera débattu lors de la séance du Conseil Communautaire de ce jeudi. Par la suite, leurs services nous transmettrons leur analyse pour que le conseil municipal entérine sa position définitive au mois de janvier prochain.

- P.L.U. / REVISION GENERALE : Monsieur le Maire rappelle que le cabinet « AUDDICE » a été retenu pour cette prestation (environs 60 000.00 € sur 2 ans). Il rappelle le premier planning envisagé qui permettrait de finaliser cette révision avant la fin du mandat en cours et le second qui arrêterait le projet en fin de mandat permettant ainsi au prochain conseil municipal de n'avoir plus qu'à valider ce dernier. Le cabinet souhaite démarrer dès le mois de janvier prochain par la réunion de formation des élus constituant le groupe de travail sur ce dossier. La date du mercredi 10 janvier 2024 (17h00) est retenue).
- VIDEOPROTECTION : une étude a été réalisée par les services de la gendarmerie nationale (90 pages) afin de solliciter des prestataires agréés pour obtenir des devis quant au coût prévisionnel d'une telle installation.

G- Commission « Finances »

- *Délibération : Création de circulations douces / Demandes de subventions F.D.S.R. « appel à projet » et « fonds socle » 2024 et autres sources de financements (D.S.I.L., Fonds de Mobilité Active, Fonds Verts ...)*

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2023 attribuant une subvention de 64 474.38 € au titre de la D.E.T.R. 2023 ;

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 17 avril 2023 nous attribuant une subvention de 55 231.00 € ;

VU le courrier du 22 septembre dernier informant Monsieur le Président du Conseil Départemental du retrait de notre demande de subvention au titre du F.D.S.R. « Fonds appels à projets » et « Fonds socle » pour l'exercice 2023 faute de financements complémentaires ;

VU la circulaire préfectorale relative à l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) et la date maximale de dépôt en ligne des demandes de subventions fixée au 22 décembre 2023 ;

VU la circulaire départementale relative à l'attribution du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) et la date limite de dépôt en ligne des demandes de subventions fixée au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT le projet de création de deux voies de circulations douces aux lieux-dits « Le Grand Hélas » et « La Nouée » ;

CONSIDERANT les estimations du coût des travaux par le Service Territorial d'Aménagement Sud-Est et par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire ;

CONSIDERANT le délai de deux ans pour engager l'opération et bénéficier de la subvention obtenue au titre de la D.E.T.R. pour l'exercice 2023 (à date de la notification de la décision) ;

CONSIDERANT les possibilités de solliciter d'autres sources de subventionnements telles que le Fonds de Mobilité Active (F.M.A.), les Fonds Verts ou autres,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel de ce projet tel que décrit ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux HT	Nature du financement	Montant
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section accès lotissement)	76 394.00 €	DETR (22.73 % sur l'ensemble du projet)	64 469.92 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section giratoire accès lotissement)	47 613.50 €	FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (35% sur l'ensemble du projet)	99 271.76 €
Aménagement cheminement piétons V.C. n° 10 "La Nouée"	137 386.10 €	Autres Fonds Etat, Région ou Département (22.27% sur l'ensemble du projet)	63 165.20 €
Honoraires	22 240.00 €	Autofinancement	56 726.72 €
TOTAL HT	283 633.60 €	TOTAL	283 633.60 €
TVA	56 726.72 €		
TOTAL TTC	340 360.32 €		

Compte tenu de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel tel que décrit ci-dessus,
- de solliciter l'intégralité des subventions précitées,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-12-D53).

- *Délibération : Eglise / Demande de subvention D.E.T.R. et F.D.S.R. 2024 (fonds spéciaux)*

VU la délibération n° 2022-02-D12 portant recrutement d'un cabinet d'études pour la restauration de l'Eglise,

VU l'attribution du marché en date du 23 mars 2023 au cabinet « MOREAU-BOKTOR »,

VU le diagnostic établi au mois de décembre 2022 préconisant une « solution de base » et une autre « solution de base avec options »,

VU la délibération n° 2023-04-D18 en date du 05 avril 2023 portant adhésion et lancement de la collecte de dons auprès de la Fondation du Patrimoine via une souscription publique pour les travaux de restauration de l'église

CONSIDERANT que l'option « solution de base avec options » a été retenue en commission « bâtiments »,

CONSIDERANT que les autres recherches de financements se sont révélées infructueuses au cours de cet exercice,

CONSIDERANT la création de « fonds spéciaux » au titre de la D.E.T.R. et du F.D.S.R en 2024 pour des travaux d'urgence et de mise en sécurité des lieux de culte,

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès de ces deux entités selon le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux H.T.	Nature du financement	Montant
Phase 1	155 119.20 €	D.E.T.R. fonds spécial	60 000.00 €
Phase 2	201 288.89 €	F.D.S.R. Fonds spécial	60 000.00 €
Phase 3	39 096.94 €	Fondation du patrimoine	30 000.00 €
Maîtrise d'oeuvre	38 561.74 €	Autofinancement	84 066.77 €
		<i>Emprunt 1</i>	<i>200 000.00 €</i>
TOTAL H.T.	434.066.77 €	TOTAL H.T.	434 066.77 €
TVA	86 813.35 €	<i>Emprunt 2</i>	<i>86 813.35 €</i>
TOTAL TTC	520 880.12 €	TOTAL TTC	520 880.12 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » pour approuver ces dispositions (n° 2023-12-D54).

- *Délibération : Pumptrack / Demande de subvention « Plan 5000 terrains de sport » 2024*

VU la reconduction du « plan 5 000 terrains de sport » sur 3 ans (2024 / 2025 et 2026),

CONSIDERANT que les porteurs de projets doivent déposer leurs demandes auprès des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.),

CONSIDERANT le projet municipal de création d'un pumptrack,

SOURCES	LIBELLE	MONTANT H.T.	TAUX
Fonds propres	Auto financement	8 389.70 €	20 %
Sous-total auto-financement		8 389.70 €	20 %
Etat	Appel à projet ANS 2024 volet régional (%)	33 558.78 €	80 %
Sous-total subventions publiques		33 558.78 €	80 %
TOTAL H.T.		41 948.48 €	100 %

Monsieur le Maire propose de déposer de nouveau une demande de subvention au titre du volet régional du « plan 5000 terrains de sports – campagne 2024 » selon le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-12-D55).

- *Délibération : Décision Modificative n° 01/2023*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la situation budgétaire de la commune ;

Monsieur le Maire propose d'abonder le budget selon le projet tel qu'annexé à la présente délibération.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : entretien et réparations sur bâtiments publics	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance		100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2118-141 : DECI	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212-136 : Ponts Romains	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-151 : Travaux PAVE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-84 : Voirie Divers	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TAOL GENERAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Une délibération est prise à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » pour approuver ces dispositions (n° 2023-12-D56).

PREPARATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des différents projets qui pourraient alimenter le prochain exercice budgétaire, à savoir :

- 1- La végétalisation de l'école : maîtrise d'œuvre en 2024 pour une réalisation en 2025 (coût à déterminer à ce jour),
- 2- Remplacement d'une classe numérique à l'école : selon les possibilités de financements par l'Etat ou l'Education Nationale,
- 3- La voirie : via le groupement de commandes de la C.C.L.S.T. (coût à déterminer à ce jour), aménagement sécuritaire rue de l'Abbé HARDION (coût estimé à 11 296.00 € H.T par les services du S.T.A. / demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 40%) et aménagement sécuritaire du lieu-dit « Les Hélas » (coût estimé à 5 550.00 € H.T par les services du S.T.A. / demande de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 40%),
- 4- Les acquisitions de matériels : celles-ci restent à déterminer mais l'achat d'un broyeur pour les services techniques sera une dépense obligatoire (l'actuel étant hors service définitivement),
- 5- Aménagement du complexe sportif : suite à l'abattage des peupliers malades, il convient de réaliser une clôture et une main courante sur la partie concernée (coût à déterminer à ce jour),
- 6- P.L.U. : réalisation de deux premières tranches sur 2024 (coût estimé à 30 000€ H.T. / dotation attendue de l'Etat à hauteur de 1 671.91 € pour l'ensemble de la révision générale),
- 7- Audit énergétique et étude chaufferie centrale : dossiers lancés en partenariat avec les services de l'A.D.A.C. (coût à déterminer à ce jour),
- 8- Ponts romains : signalétique à finaliser et arbres à remplacer (coût à déterminer à ce jour),
- 9- Eglise : réalisation des travaux d'urgence et de mise en sécurité (coût estimé à 443 265.03 € H.T. par le maître d'œuvre / demande de subventions au titre de la D.E.T.R., du F.D.S.R. et de la Fondation du patrimoine à hauteur de 34%),
- 10- Circulations douces : 3 tranches sur les lieux-dits « Les Hélas » et « La Nouée » (coût estimé à 273 413.60 € H.T. par le maître d'œuvre / demande de subventions au titre de la D.E.T.R., du F.D.S.R. et autres à hauteur de 80%),
- 11- Aire de jeux : une pyramide (30 601.70 € H.T.) et une tyrolienne (27 796.50 € H.T.),
- 12- Travaux P.A.V.E. : au niveau de la rue Chopin et du cimetière (coût à déterminer à ce jour),
- 13- Pumptrack : création à proximité du city-stade (coût estimé à 41 948.48 € H.T / demande de subvention au titre du « plan 5000 terrains de sports de proximité » à hauteur de 80%),
- 14- Enfouissement des réseaux : les coûts ont été approuvés par délibération n° 2023-06-D31 (montant à charge de la commune de 45 834.87 € mais ce dernier devrait être moindre notamment pour les réseaux de télécommunication).
- 15- Vidéoprotection : des devis vont être sollicités en 2024 pour une réalisation en 2025 (coût et subvention à déterminer à ce jour),
- 16- Aire de camping-cars : étude à mener (coût et subvention à déterminer à ce jour),
- 17- Projet B2X : l'étude est en cours (coût et subvention à déterminer à ce jour).

3. Questions diverses

Âges et vies

Le dossier est actuellement en stand-by.

Recensement de la population 2024

Les 3 agents nécessaires au bon déroulement de cette opération ont été recrutés. Une page sera notamment réservée à ce sujet dans le bulletin municipal à paraître avec les photos, noms et prénoms de ces derniers ; et ils seront présentés lors des vœux à la population le 18 janvier prochain.

C.C.L.S.T. / commission « Milieux aquatiques et prévention des inondations »

Madame JEANVOI fait part de sa participation à la dernière réunion de la commission le 29 novembre dernier au cours de laquelle un bilan de l'exercice 2023 a été présenté à l'ensemble des participants : présentation des travaux menés sur les prairies du Roy à LOCHES (classées espaces naturels sensibles), des travaux prévus au lac de CHEMILLE et sur les digues de la commune de REIGNAC-SUR-INDRE.

C.C.L.S.T. / commission « Déchets Ménagers »



Monsieur MERLET informe les membres de l'assemblée de sa participation à la dernière réunion de cette commission et indique notamment le souci rencontré par la C.C.L.S.T. quant à la mise à disposition de composteurs collectifs sur le territoire intercommunal à compter du 1^{er} janvier prochain (problème lié à la production de ces derniers). Il rappelle néanmoins que le compostage des biodéchets demeure applicable à cette date au niveau individuel.

La séance est clôturée à 21 h 40

Date du prochain conseil municipal : mercredi 17 janvier 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

SIGNATURES

<p>Le Maire,</p>  <p>VAILLANT Frédéric</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nicole JEANVOI</p>
--	--